



COMPTE RENDU DE L'UNSA-DOUANES

AUDIO-CONFERENCE DI NORMANDIE DU 09 OCTOBRE 2020 - CRISE DE LA COVID-19

SITUATION RH :

La situation dans la DI au 08 octobre 2020 (veille de la réunion) est la suivante :

	08/10
Nombre d'agents physiquement présents dans les services	535
Nombre d'agents en télétravail	66
Nombre d'agents en autorisation d'absence	9
Nombre d'agents en isolement (ex-quatorzaine)	6
Nombre d'agents atteints par le Covid-19	2
Nombre d'agents en garde d'enfant(s)	0

Le nombre de 66 télétravailleurs ne constitue qu'une photographie à un instant T et ne reflète pas l'effort réalisé en la matière par l'administration, ce mode de travail étant mise en œuvre par roulement dans les services. Ce chiffre est, par ailleurs, en évolution puisqu'il était de 40 le 03/09 et de 61 le 17/09.

Avant le 16/03/2020, seuls 36 agents de la Direction bénéficiaient d'un télétravail conventionné avec l'administration. La crise de la Covid-19 a permis un développement rapide (et forcé) de ce mode de travail, puisqu'aujourd'hui, si 41 collègues normands bénéficient d'un télétravail conventionné, 261 autres sont détenteurs d'une autorisation simplifiée attribuée dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons.

Cette tendance au développement du télétravail devrait encore se poursuivre au cours des prochaines semaines, le Directeur Interrégional ayant demandé aux chefs de service de favoriser son recours auprès de leurs agents. De même, un élargissement de la durée du télétravail est envisagé. Cela permettra de réduire la densité d'agents au sein des services et diminuera, par conséquent, les risques de contamination entre collègues.

Afin de répondre à ce besoin, la mise en place d'ordinateurs attribués en dotation collective devrait intervenir dans certains services (uniquement destinés au télétravail).

S'agissant de la gestion d'un cas de Covid-19, l'UNSA-Douanes a souligné le flottement ressenti par les agents du bureau concerné (des décisions, parfois contradictoires, étant communiquées au fil du temps). Par ailleurs, les agents n'ont pas compris pourquoi certains d'entre eux avaient été contactés par la médecine de prévention et pas d'autres. L'administration a pris note de ces remarques.

VACCIN CONTRE LA GRIPPE :

La campagne de vaccination contre la grippe débutera le 13 octobre prochain. Néanmoins, les deux premiers mois de cette campagne concerneront uniquement les personnes fragiles et vulnérables, ainsi que le personnel de santé. A l'issue de ces deux mois, les autres personnes, désireuses de se faire vacciner pourront le faire, la campagne se poursuivant jusqu'aux mois de janvier/février de 2021.

SYMPTÔMES ET TRAVAIL :

Le médecin de prévention regrette que des agents, présentant des symptômes, viennent malgré tout travailler. Les représentants du personnel rappellent que le jour de carence infligé lors de chaque congé maladie n'est pas étranger à cette situation : plutôt que de consulter un médecin et de courir le risque de se faire arrêter (et donc de perdre une journée de salaire), certains collègues préfèrent se rendre sur leur lieu de travail, estimant que des écoulements nasaux ou une petite fièvre ont plus de chances de relever d'un rhume passager plutôt que de la Covid-19.

Le docteur précise alors qu'à minima, en présence d'une température corporelle supérieure à 37,8°C, tout agent ne doit pas se rendre sur son lieu de travail, mais consulter son médecin traitant.

Par ailleurs, le docteur indique qu'un agent ayant présenté des symptômes, mais faisant l'objet d'un test négatif à la Covid-19, n'a pas nécessité de prendre l'attache de la médecine de prévention avant sa reprise d'activité.

Toutefois, s'agissant d'un agent considéré comme « cas contact » (par l'ARS ou la CPAM), ce dernier fait l'objet d'un test, 7 jours après ledit contact (puis tous les 7 jours si le premier test s'est avéré positif). Après le test négatif, toute reprise d'activité ne peut se faire qu'après l'avis de la médecine de prévention qui établit alors les conditions de cette reprise (strict respect des gestes barrières, non-participation aux moments de convivialité (repas notamment) ...).

L'ensemble des participants à cette audioconférence convient que le risque de contamination sur un lieu de travail relève davantage des lieux de convivialité (repas, pause-café), qui favorisent un certain relâchement, plutôt que des bureaux de travail à proprement parler où les gestes barrières sont relativement respectés. Le médecin de prévention souligne que nombre de contaminations ont lieu dans la sphère privée ou lors de rassemblements amicaux ou familiaux.

Par ailleurs, le port obligatoire du masque a entraîné dans l'esprit de beaucoup d'individus le sentiment d'une certaine protection dès lors qu'il est porté, alors que son efficacité n'est réelle que si les autres gestes barrières sont eux-aussi respectés (nettoyage régulier des poignées de porte, des rampes, lavage des mains, respect de la distanciation physique ...).

MATERIEL DE PROTECTION :

La Direction a réceptionné récemment une grande quantité de masques chirurgicaux à l'attention des services de la branche Surveillance. Le stock constitué couvrira les besoins jusqu'à décembre. Les masques en tissu, dédiés aux agents OP/CO – AG, sont en nombre suffisant pour permettre de tenir jusqu'au mois de janvier.

Aucune difficulté n'est à enregistrer concernant le matériel de protection : un achat en cours de gel hydro-alcoolique permettra de couvrir la consommation jusqu'à la fin de l'année.

La prestation de ménage réalisée à la BSI ROUEN a été révisée, permettant une augmentation du temps alloué au nettoyage de l'unité.

ACTIVITE DES SERVICES :

La barre des 1 300 000 000 de masques dédouanés a été dépassée au Havre.

Le nombre de déclarations enregistrées lors de la semaine écoulée est en baisse de 4% par rapport à la même semaine de 2019. Depuis le début de la crise, ce sont 182 580 déclarations de moins qui ont été déposées par rapport à 2019 (soit une baisse de 21%). Ce retard ne pourra, bien évidemment, pas être rattrapé d'ici à la fin de l'année. La crise de la Covid-19 a particulièrement pénalisé le bureau de ROUEN-Port.

DIALOGUE SOCIAL :

Alors qu'un CHSCT est programmé le 07 novembre prochain, le Comité Technique des Services Déconcentrés de la DI Normandie a, quant à lui, été reporté à la semaine suivante.

Compte tenu des contraintes organisationnelles, seuls les titulaires et suppléants seront convoqués. Aucun expert ne pourra être présent, malgré la demande d'une Organisation Syndicale.

NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE QUESTION OU PRECISION A L'ADRESSE SUIVANTE :

unsa-rouen@douane.finances.gouv.fr

